



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation : Hautes-Alpes

Question écrite n° 13341

Texte de la question

M Patrick Ollier appelle l'attention de M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, sur les conséquences du désengagement de l'entreprise Pechiney sur le site de l'Argentière dans les Hautes-Alpes. Le désengagement de Pechiney semble confirmé depuis la fin décembre 1988. Le financement de la reconversion est donc stoppé. Le plan de reconversion qui a été mis en œuvre l'a été dans des conditions qui se sont révélées désastreuses pour les intérêts des travailleurs, mais aussi pour ceux de la zone concernée. Il lui demande de trouver une solution de substitution qui permette d'achever l'action de reconversion déjà entreprise afin que les intérêts des travailleurs concernés et ceux du site économique soient préservés.

Texte de la réponse

Reponse. - La restructuration du parc d'usines d'électrolyse d'aluminium de Pechiney en France aura nécessité, entre 1983 et 1988, la fermeture de quatre unités, dont celle de l'Argentière, et des investissements considérables pour moderniser le site de Saint-Jean-de-Maurienne. Cette rationalisation a apporté au groupe les gains de productivité qui lui ont permis de conserver son rang de troisième producteur mondial d'aluminium primaire, et d'engager la construction d'une nouvelle unité d'électrolyse à Dunkerque. En 1983, Pechiney s'est engagé à faire un effort particulier pour la vallée de la Haute-Durance, et des moyens financiers considérables (environ 130 millions de francs) ont effectivement été mis en œuvre, depuis l'annonce de la fermeture du site de l'Argentière, pour reclasser les personnels de la société et créer de nouveaux emplois sur le site. Les actions de reconversion, conduites pendant cinq ans par les élus du département des Hautes-Alpes, du conseil régional, et par les représentants de Pechiney, se sont heurtées à plusieurs difficultés : d'une part, la précarité relative de certains emplois créés, des sociétés nouvelles déposant souvent leur bilan dès leur première année d'existence ; d'autre part, certains bénéficiaires d'aides n'ont pas créé le nombre d'emplois contractuellement prévus. Néanmoins, le reclassement des personnels a été dans son ensemble relativement réussi grâce à la détermination affichée par le groupe Pechiney. C'est ainsi que les actions menées par Pechiney, en liaison avec les pouvoirs publics, ont permis d'éviter le dépôt de bilan des Fonderies d'aciéries de Provence et de trouver un repreneur européen. Seule une coordination étroite, liée à la mobilisation de tous les acteurs locaux pourra permettre de poursuivre avec efficacité les actions déjà engagées pour la reindustrialisation de la vallée de la Haute-Durance.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13341

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : aménagement du territoire et reconversions

Ministère attributaire : aménagement du territoire et reconversions

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2376